



Des enfants de Syrie se retrouvent à l'extérieur d'une école dans le camp de réfugiés de Za'atari en Jordanie, septembre 2015. Photo : Sam Tarling/Oxfam

# LE DROIT À UN AVENIR

Autonomiser les réfugiés de Syrie et les États d'accueil pour surmonter la crise qui se prolonge

Face au conflit en Syrie qui n'en finit pas, il n'est pas possible d'envisager dans un avenir proche que les quatre millions de personnes contraintes de fuir leur pays retournent chez eux dans de bonnes conditions de sécurité. Alors que l'impact de la crise sur les pays voisins s'intensifie et que l'aide humanitaire se tarit, la situation de ces réfugiés ne fait que s'aggraver.

Ce document d'information appelle à l'adoption d'une approche nouvelle par la communauté internationale, y compris les voisins de la Syrie : une approche qui apporte espoir, sécurité et dignité aux millions de réfugiés, et qui leur donne une chance de contribuer à la société et à l'économie de leurs pays d'accueil.



# RÉSUMÉ

Depuis près de cinq ans maintenant, le monde assiste à l'une des plus grandes crises de déplacement depuis la Seconde Guerre mondiale. Fuyant un conflit aux effets dévastateurs qui a fait plus de 250 000 morts, plus de 4 millions de personnes ont quitté la Syrie<sup>1</sup> pour trouver provisoirement refuge dans les pays voisins. Cette année, poussés par la perte d'espoir et l'aggravation des conditions de vie dans tout le Moyen-Orient, les réfugiés de Syrie ont décidé, en plus grand nombre que jamais, de migrer vers l'Europe malgré les risques que cela présente. Leur arrivée n'a fait que souligner plus clairement la nécessité d'adopter une approche radicalement nouvelle pour gérer les déplacements massifs de population dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne.

La plupart des crises de réfugiés durent dix ans ou plus<sup>2</sup>, et il y a peu de raisons de penser que l'actuelle crise en Syrie échappera à cette tendance. Alors que la situation à l'intérieur de la Syrie continue de s'aggraver, il n'est pas possible d'envisager dans un avenir proche le rapatriement des réfugiés dans de bonnes conditions de sécurité. Dans le même temps, les principaux pays d'accueil des réfugiés (la Turquie, l'Irak, le Liban, l'Égypte et la Jordanie) sont tous confrontés à d'immenses difficultés économiques et sociales en conséquence directe de la crise. Celles-ci se manifestent sous la forme de changements démographiques localisés et de pression exercée sur les infrastructures, les services publics et les marchés du travail.

Devant l'ampleur et la durée de la crise, les interventions humanitaires d'urgence, aussi indispensables soient-elles, ne suffisent plus. L'aide humanitaire doit dorénavant être étayée d'approches plus durables pour aider les réfugiés et les communautés d'accueil à faire face à moyen et à long termes. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les États voisins de la Syrie, en coopération avec des organismes humanitaires et des bailleurs de fonds internationaux, ont pris de plus en plus conscience de cette réalité. Ensemble, ils ont élaboré ce qu'on appelle un « programme de résilience »<sup>3</sup> pour aider les pays d'accueil des réfugiés à faire face au poids énorme associé à la prise en charge des réfugiés en provenance de Syrie.

Quant aux réfugiés à proprement parler, c'est bien le renforcement de leur vulnérabilité, et non pas de leur résilience, qui est la norme. De plus en plus de réfugiés se voient obligés de faire des choix désespérés. Les enfants sont contraints de quitter l'école et de travailler dans l'illégalité, on oblige les filles à se marier avant l'heure, et beaucoup n'ont guère d'autre choix que de risquer leur vie en entreprenant des voyages périlleux en bateau dans l'espoir d'atteindre l'Europe, voire même que de retourner en Syrie.

Cette note d'information souligne les besoins pressants auxquels les réfugiés et les communautés d'accueil sont confrontés, et elle décrit des pistes envisageables en vue de l'adoption d'une approche nouvelle par les États voisins de la Syrie et la communauté internationale. Cette approche offrirait espoir, sécurité et dignité aux millions de personnes qui ont fui la Syrie, et leur donnerait la possibilité de contribuer à la société et à l'économie de leurs pays d'accueil en leur offrant davantage de possibilités économiques et sociales en tant que réfugiés.

Une telle approche nécessite que les pays d'accueil remédient aux obstacles juridiques et politiques qui empêchent les réfugiés de se faire une vie dans la dignité pendant leur déplacement provisoire. Elle accorde une attention particulière aux

questions de la légalité de leurs séjours dans les pays d'accueil ainsi que de leur capacité à mieux subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles et à avoir accès à des services. La communauté internationale quant à elle doit reconnaître qu'il n'est pas possible d'attendre des États accueillant les réfugiés de prendre à eux seuls ces mesures indispensables, qui n'en ont de toute façon pas les moyens. Cela suppose une prise d'engagement de sa part à assurer un financement et des investissements à long terme, stables et prévisibles dans le renforcement des capacités techniques des pays d'accueil pour gérer le déplacement de ces populations et ses conséquences.

L'alternative est un avenir marqué par les occasions manquées, non seulement pour les millions de réfugiés de Syrie, mais aussi pour les pays voisins qui passeraient à côté de la contribution positive que ces réfugiés peuvent apporter.

Pour relever les défis présentés aux réfugiés et aux pays qui les accueillent, sept organisations appellent les bailleurs de fonds internationaux et les États accueillant des réfugiés à travailler ensemble sur cinq domaines différents :

- **Veiller à ce que le « programme de résilience » profite aux plus vulnérables.**  
Le programme de résilience doit inclure tous ceux qui sont touchés par le déplacement : il doit profiter ainsi autant aux réfugiés qu'aux membres vulnérables des communautés d'accueil.
- **Permettre aux réfugiés de Syrie de résider dans les pays voisins légalement et sans discrimination.** Les démarches pour maintenir la validité des pièces d'identité et d'enregistrement doivent être claires, accessibles et abordables.
- **Assurer l'accès des réfugiés de Syrie à des services de base**, y compris à l'éducation, à la santé et à un logement suffisants et abordables, sans compromettre la qualité des services publics pour les communautés d'accueil. Il faut pour cela investir lourdement dans les institutions et les infrastructures nationales pour améliorer la prestation de services.
- **Améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Syrie et ainsi permettre à ceux-ci de devenir plus autonomes**, sans pour autant nuire à l'économie des communautés d'accueil. Les bailleurs de fonds et les pays d'accueil doivent œuvrer ensemble en vue de débloquer les contributions économiques que les réfugiés pourraient apporter pour subvenir à leurs besoins de première nécessité, tout en bénéficiant également aux pays où ils résident temporairement.
- **S'assurer que les pays voisins de la Syrie reçoivent un soutien suffisant** pour changer les politiques et les pratiques visant à permettre aux réfugiés et aux communautés les accueillant de mieux faire face à la situation, en attendant de trouver une solution politique au conflit en Syrie et des possibilités pour assurer le rapatriement des réfugiés en toute sécurité, ou leur réinstallation ou d'autres formes d'admission dans des pays tiers.

# 1 INTRODUCTION

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) définit la « résilience » comme « un processus transformateur de renforcement des capacités des individus, des communautés et des pays à prévoir et à gérer les chocs, à se transformer et à s'en remettre »<sup>4</sup>. Alors que les communautés d'accueil des réfugiés de Syrie sont soumises à des tensions croissantes, le renforcement de leur résilience et de celle des États et gouvernements nationaux a été reconnu, à juste titre, comme relevant d'une priorité internationale. Les Nations unies, les organisations humanitaires et les États et gouvernements ont largement documenté les répercussions colossales que l'accueil de millions de réfugiés peut exercer sur les économies nationales, les services publics et les infrastructures des pays voisins de la Syrie<sup>5</sup>.

Toutefois, pour beaucoup d'entre eux, les personnes déplacées de Syrie ne sont plus capables de faire face, elles sont arrivées à bout de souffle de leur « résilience » et se voient obligées de faire des choix impossibles concernant leur avenir. En août 2015, près de 4 000 réfugiés ont quitté la Jordanie pour retourner en Syrie, alors que la guerre continue d'y sévir, ce qui représente près du double du mois précédent<sup>6</sup>. D'après le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), ce chiffre s'est stabilisé en septembre<sup>7</sup>. Au Liban, le HCR estime que ces derniers mois, entre 6 000 et 7 000 réfugiés de Syrie quittent toutes les semaines le port de Tripoli pour se rendre en Turquie. Parmi eux, certains sont réfugiés au Liban depuis quelque temps déjà, alors que beaucoup d'autres viennent directement de Syrie<sup>8</sup>.

Les obstacles à la résilience des réfugiés sont multiples et varient d'un endroit à l'autre de la région, ils partagent toutefois en commun deux principaux éléments interdépendants :

- Dans certains pays voisins de la Syrie, les réfugiés ont de plus en plus de mal à vivre légalement en raison des lois et politiques nationales qui leur entravent l'accès à l'aide et aux services publics.
- Il leur est souvent impossible de subvenir à leurs besoins de base, maintenant qu'ils ont épuisé leurs économies et qu'ils ont vendu leurs actifs d'origine, et ils disposent de très peu de moyens légaux de subvenir à leurs besoins.

## SÉJOUR LÉGAL : FONDEMENT ESSENTIEL À UNE RÉSILIENCE ACCRUE

Plus que jamais, les réfugiés de Syrie font face à des obstacles immenses lorsqu'ils cherchent à vivre en toute légalité dans les pays voisins de la Syrie. En raison des nouvelles réglementations appliquées par certains pays d'accueil, les réfugiés ont de plus en plus de mal à renouveler leur titre de séjour. Partout dans la région, les réfugiés connaissent des restrictions dans leur liberté de déplacement et dans leur accès à l'aide et à des moyens de subsistance<sup>9</sup>.

- Au **Liban**, craignant la déstabilisation économique et politique du pays en raison d'un afflux de réfugiés qui correspond au tiers de sa population, le gouvernement a officiellement adopté une politique publique visant à réduire le nombre de réfugiés de Syrie sur son territoire<sup>10</sup>. Depuis le 5 janvier 2015, les frontières libanaises refusent l'entrée à la majorité, si ce n'est à la totalité, des civils qui fuient la guerre en Syrie désireux de s'installer au Liban. Ceux qui sont en transit vers des pays tiers ont encore le droit de traverser le pays, sous réserve d'être munis des documents appropriés. En mai 2015, le gouvernement libanais a demandé au HCR de cesser d'enregistrer tous les nouveaux réfugiés et de désenregistrer les réfugiés entrés dans le pays cette année. Ceux qui se trouvent déjà au Liban sont dorénavant soumis à de nouvelles réglementations complexes et coûteuses pour renouveler leurs visas de séjour. On estime donc que 70 % des réfugiés de Syrie<sup>11</sup> au Liban ne possèdent pas de titre de séjour valide pour rester dans le pays, ce qui peut avoir des répercussions profondes sur leur capacité à faire face à la situation. Dépourvus de documents juridiques valables, les réfugiés vivent dans la crainte d'être arrêtés, détenus et déportés s'ils sont interpellés aux postes de contrôle disséminés aux quatre coins du pays. Ils en viennent donc à se déplacer le moins possible, ce qui limite leur accès aux services de base et à l'aide dont ils dépendent, ou à trouver un travail rémunéré pour subvenir à leurs besoins<sup>12</sup>. Dans une récente enquête à grande échelle, 71 % des réfugiés ont indiqué que les postes de contrôle sont importants pour accéder à du travail ou des services, et 37 % d'entre eux disent avoir eu des problèmes aux postes de contrôle<sup>13</sup>.
- En **Jordanie**, les procédures strictes qui sont imposées ont pour objet de réguler les personnes autorisées à quitter les camps de réfugiés officiels tels que ceux de Za'atari et d'Azraq pour aller vivre dans d'autres régions du pays<sup>14</sup>. D'après les estimations, au moins 45 % des réfugiés de Syrie qui vivent actuellement en dehors des camps sont incapables de répondre aux exigences rigoureuses de ce soi-disant système de « sauvetage »<sup>15</sup>. Depuis juillet 2014, tout réfugié qui a quitté les camps sans passer par le système de sauvetage ne peut plus mettre à jour son enregistrement auprès des Nations unies ou du ministère de l'Intérieur afin d'être reconnu en tant que réfugié. Sans enregistrement à jour auprès du ministère de l'Intérieur, il est difficile pour les réfugiés de Syrie de recevoir de l'aide en dehors des camps, d'inscrire leurs enfants à l'école, d'avoir accès aux services de santé publique à des tarifs subventionnés, et d'enregistrer les naissances, les décès et les mariages à l'état civil<sup>16</sup>. Ces réfugiés de Syrie, y compris les enfants, courent également le risque de se faire renvoyer contre leur gré dans des camps, voire d'être rapatriés de force en Syrie<sup>17</sup>. Depuis avril 2014, la police a réinstallé plus de 11 000 réfugiés dans les camps de Za'atari et d'Azraq, la plupart incapables de prouver qu'ils avaient respecté les procédures de sauvetage ou parce qu'ils ont été pris à travailler sans permis de travail<sup>18</sup>. En 2015, le système de sauvetage a été pour ainsi dire suspendu, laissant les réfugiés dans les camps quasiment dépourvus de toute possibilité de se rendre officiellement dans d'autres régions de Jordanie<sup>19</sup>.
- En **Turquie**<sup>20</sup>, les réfugiés de Syrie sont enregistrés par les autorités nationales plutôt que par le HCR, comme c'est le cas dans les pays européens et ailleurs. Ceux qui sont enregistrés bénéficient d'une protection temporaire s'ils se présentent devant les autorités dans un délai « raisonnable » après leur arrivée dans le pays. Cela leur permet, en principe, d'accéder aux services publics (santé, éducation et protection sociale) dans la province où l'individu concerné est officiellement enregistré. On estime qu'au moins 600 000 réfugiés de Syrie ne sont

toujours pas enregistrés<sup>21</sup> et ne peuvent donc pas avoir officiellement recours aux services publics, y compris les écoles et les centres pédagogiques provisoires en Turquie.

- C'est dans la **région du Kurdistan irakien** que vit la quasi-totalité des réfugiés de Syrie qui ont franchi la frontière irakienne. Le gouvernement régional kurde délivre un titre de séjour aux réfugiés enregistrés, ce qui leur permet de louer un logement, d'obtenir un permis de travail et d'accéder à des services de santé, d'éducation et autres<sup>22</sup>. Toutefois, de nombreux réfugiés (notamment ceux qui vivent en-dehors des camps) doivent surmonter divers obstacles pour obtenir un titre de séjour<sup>23</sup>. Cette inégalité se retrouve dans les différences de délivrance de titre de séjour entre les gouvernorats. À Dohouk, 80 % des réfugiés sont titulaires d'un titre de séjour, comme c'est le cas pour 84 % d'entre eux dans la région de Ninive administrée par Dohuk. En revanche, on n'en compte plus que 31 % d'entre eux à Erbil et 18 % à Suleimanieh<sup>24</sup>.
- En **Égypte**<sup>25</sup>, les réfugiés enregistrés auprès du HCR reçoivent une carte de demandeur d'asile. Celle-ci les autorise à séjourner en Égypte jusqu'à leur entretien de décision sur leur statut de réfugié, mais il leur est très difficile d'accéder aux services publics. De nombreux réfugiés de Syrie ne sont pas enregistrés auprès du HCR, que ce soit en raison d'une décision délibérée de leur part ou parce qu'ils ne sont pas en mesure de le faire. Bien que près de 130 000 réfugiés de Syrie soient enregistrés, le gouvernement égyptien estime qu'ils sont plus du double à vivre dans le pays<sup>26</sup>. D'après le HCR<sup>27</sup>, sans enregistrement, les réfugiés sont confrontés à une série de menaces concernant leur protection.

Pour de nombreux réfugiés, un titre de séjour légal en cours de validité est une condition préalable essentielle pour avoir accès à des services et à l'aide humanitaire, or son obtention s'accompagne de la série de difficultés susvisées. Tant que les pays d'accueil imposeront des restrictions vis-à-vis des droits des réfugiés de rester légalement sur leur territoire, toutes les tentatives de renforcement de la résilience des réfugiés seront vaines.

## DONNER AUX RÉFUGIÉS LES MOYENS DE S'EN SORTIR : CONSTAT D'UNE OCCASION MANQUÉE

Alors que la crise dure depuis presque cinq ans, la majorité des réfugiés de Syrie n'ont plus de biens à vendre, ils ont épuisé leurs économies et accumulé des dettes importantes<sup>28</sup>. Comme dans la plupart des autres régions du monde, les pays d'accueil des réfugiés imposent différentes politiques et législations qui sont destinées à protéger leurs marchés du travail nationaux. Celles-ci ont pour effet d'imposer aux réfugiés des limites légales sur les possibilités d'activités rémunératrices à leur disposition, ce qui les rend tributaires de niveaux d'aide insoutenables et les contraint inévitablement à accumuler davantage de dettes.

**Encadré 1 : Le Haut Commissaire, António Guterres, lors de l'ouverture du Comité exécutif du HCR (2015)**

« [A]près tant d'années d'exil, les réfugiés sont arrivés à court de moyens et leurs conditions de vie ne cessent de se détériorer. Au Liban, sept réfugiés de Syrie sur dix vivent dans l'extrême pauvreté, et en Jordanie, 86 % des réfugiés en milieu urbain vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les réfugiés dans l'ensemble de la région se trouvent dans l'incapacité de travailler légalement, et plus de la moitié de leurs enfants ne reçoivent pas la moindre éducation. »

Voir <http://www.unhcr.org/561227536.html>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015

Alors que la crise continue, l'assistance humanitaire à elle seule n'est plus capable de faire face à la situation. Les politiques et les lois qui limitent le droit légal des réfugiés à subvenir à leurs besoins de subsistance ont des effets néfastes à la fois sur les réfugiés et sur les communautés d'accueil. Les dispositions légales mal conçues ou inexistantes pour les réfugiés en matière d'accès à des moyens de subsistance induisent un nivellement par le bas, alors que la concurrence qui sévit entre les réfugiés et la main d'œuvre nationale au bas de l'échelle du marché du travail enlève encore davantage les deux groupes dans la pauvreté. Elles ont aussi pour conséquence d'aviver les tensions communautaires.

- **Au Liban**, pour pouvoir renouveler leur titre de séjour sur la base de leur carte d'enregistrement du HCR, les réfugiés de Syrie sont tenus de signer une promesse de ne pas travailler. L'alternative pour un réfugié consiste à renoncer à l'enregistrement du HCR et à trouver un citoyen libanais qui soit prêt à signer un engagement de responsabilité pour lui. Ce système peut permettre au citoyen de Syrie d'accéder au marché du travail, tout en créant cependant dans la foulée une dépendance sur le plan individuel entre Libanais et réfugiés. En raison de la précarité de leur situation légale dans le pays, la grande majorité de la population de Syrie travaille sans droits légaux : on estime que 92 % des réfugiés qui travaillent le font sans contrat<sup>29</sup>. Cela conduit souvent à des situations d'exploitation et encourage la baisse continue des salaires, ce qui exacerbe les tensions avec la communauté d'accueil<sup>30</sup>.
- **En Jordanie**, les réfugiés (comme tous les étrangers) doivent être titulaires d'un permis de travail délivré par l'État, comme moyen de protection du marché du travail local. Même dans les secteurs qui n'imposent pas de restrictions aux étrangers, les réfugiés n'ont pratiquement aucune chance de se procurer ces permis, compte tenu de leur coût (souvent supportés par le travailleur) et des exigences administratives pour les obtenir. Par conséquent, 99 % des réfugiés de Syrie qui sont employés en Jordanie travaillent surtout dans des secteurs informels comme l'agriculture, le bâtiment, la restauration et la vente au détail, où ils sont plus vulnérables à des risques de mauvais traitement et d'exploitation<sup>31</sup>. Alors que quelque 60 % des ménages de réfugiés de Syrie vivant dans des communautés d'accueil ont déclaré avoir exercé des activités rémunératrices dans le secteur informel, plus des deux tiers d'entre eux ont déclaré des revenus combinés mensuels inférieurs à 200 dinars jordaniens (282 dollars) pour subvenir aux besoins d'un ménage moyen de dix personnes<sup>32</sup>.
- **La Turquie** exige elle aussi que les réfugiés de Syrie soient titulaires d'un permis de travail, dont ils peuvent faire la demande une fois qu'ils reçoivent leur titre de séjour en Turquie<sup>33</sup>. Même si un petit nombre de Syriens en Turquie a réussi à obtenir un permis de travail, le régime de protection temporaire interdit de travailler

*« Nous, Syriens, avons peur de travailler car si nous sommes pris, on risque d'être renvoyés en Syrie. La première fois, on vous fait signer un document promettant de ne pas recommencer, et la deuxième fois, on vous renvoie. »*

Réfugié syrien en Jordanie, entièrement tributaire de l'assistance monétaire du HCR

à l'immense majorité d'entre eux, qui se retrouvent à travailler dans l'économie informelle, souvent dans des conditions d'exploitation. Plus de 86 % des réfugiés de Syrie interrogés dans le sud de la Turquie ont indiqué que leur principale préoccupation porte sur le chômage ou le manque de possibilités de travailler à son compte<sup>34</sup>.

- Bien que le gouvernement régional kurde ne délivre pas de permis de travail aux réfugiés de Syrie, les réfugiés dans la **région du Kurdistan irakien** ont le droit d'y travailler légalement dès lors qu'ils disposent d'un titre de séjour. Comme on l'a vu plus haut, l'obtention de permis est soumise à divers degrés de restrictions, qui ont pour effet d'exclure un grand nombre d'entre eux du marché du travail. Dans le même temps, les crises doubles en Syrie et en Irak ont eu de profondes répercussions sur l'économie et le niveau de vie dans la région du Kurdistan irakien. L'afflux massif de personnes déplacées en provenance d'autres régions de l'Irak, par exemple, a accru la concurrence pour les emplois à bas salaires et les emplois agricoles, de sorte que les réfugiés de Syrie ont de plus en plus de mal à gagner leur vie<sup>35</sup>.
- Tous les étrangers en **Égypte**, y compris les réfugiés, doivent être titulaires d'un permis de travail. Les exigences sont strictes et comportent un examen de la situation juridique de chaque réfugié, son parrainage par un employeur et sa non-concurrence avec les ressortissants égyptiens. Les quotas imposés aux employeurs limitent le nombre de non-Égyptiens qui peuvent être employés, et les employeurs doivent parrainer une candidature à un poste, parrainage qui relève d'un processus long et coûteux. Par conséquent, seule une infime partie des réfugiés de Syrie ont pu obtenir un permis de travail et même les réfugiés les plus qualifiés sont confrontés à des obstacles pour accéder au marché du travail formel. Les réfugiés qui ont trouvé un emploi font état d'une série de griefs qui portent sur les bas salaires, les mauvaises conditions de travail, les longues heures de travail et l'exploitation sexuelle<sup>36</sup>.

Les restrictions imposées à l'exercice d'activités rémunératrices légales contraignent les réfugiés de Syrie à adopter toute une série de mécanismes d'adaptation négatifs, tels que le travail des enfants, renforçant le rôle clé de ces derniers dans la survie de leurs familles<sup>37</sup>, ou le mariage précoce, comme moyen de réduire les pressions financières exercées sur les ménages<sup>38</sup>.

Pourtant, sous réserve que la communauté des bailleurs de fonds apporte le soutien nécessaire, il devrait être possible d'élaborer un ensemble complet et bien adapté de politiques nationales dans les pays voisins de la Syrie, qui permettent aux réfugiés de réaliser leur potentiel humain sans risque de harcèlement de la part des autorités, tout en augmentant dans le même temps la résilience des communautés d'accueil.



## Encadré 2 : Accès aux services de base : les fondements de la résilience pour éviter une génération perdue

La résilience individuelle et collective n'est possible qu'avec l'accès à des services de santé, d'éducation et d'autres services publics. Toutefois dans les pays d'accueil, les services de base sont tellement débordés qu'ils en sont arrivés au point de rupture, les besoins dépassant constamment les ressources et les infrastructures disponibles au niveau local et national. L'accès de plus en plus limité à des services de qualité, en matière d'éducation notamment, a aussi pour effet d'exacerber les tensions qui existent entre les réfugiés et les communautés d'accueil.

L'Égypte, le Liban, la Jordanie, l'Irak et la Turquie accueillent plus de 1,4 million d'enfants réfugiés d'âge scolaire. Pourtant, les enfants réfugiés continuent d'être confrontés à un grand nombre d'obstacles et les opportunités sont limitées pour avoir accès à un système scolaire formel surpeuplé, à toute forme d'éducation alternative ou à d'autres programmes de soutien. Les fardeaux administratifs, tels que l'absence de document officiel en cours de validité, et la misère accrue des familles qui ne leur permet pas de payer les frais de scolarité ou de transport, sont aussi des obstacles importants à l'accès à l'éducation. Les jeunes réfugiés ont encore moins de possibilités de poursuivre leurs études et de recevoir une formation professionnelle ou d'autres formes d'apprentissage.

Par conséquent, seulement 48 % des enfants réfugiés de Syrie, soit 667 000 enfants d'âge scolaire, ont accès à l'éducation, tandis que près de 52 % d'entre eux, soit 708 000 enfants d'âge scolaire, n'étaient pas scolarisés durant l'année scolaire 2014-15. Cela met grandement en péril leur résilience présente et future et limite leur capacité à se développer et à apporter une contribution positive à la société. Une population de jeunes instruits, productifs et engagés représente l'unique chance pour la Syrie de reconstruire sa société<sup>39</sup>.



Des enfants dans le camp de Qushtapa, région kurde, Irak. Photo : Klaus Bo Christensen/DRC

## 2 RÉSILIENCE DES PAYS D'ACCUEIL ET DES RÉFUGIÉS : DEUX REVERS D'UNE MÊME MÉDAILLE

Il incombe aux États de l'ensemble de la région d'assurer la croissance économique, la stabilité sociale et la sécurité du pays pour leurs citoyens. Ces cinq dernières années, les États ont dû s'acquitter de leurs obligations en la matière tout en devant faire face à la pression considérable induite par les conflits régionaux et les déplacements massifs de population qui ont eu lieu.

La guerre en Syrie et l'afflux massif de réfugiés ont mis à rude épreuve les infrastructures, les services publics et les économies de tous les pays voisins de la Syrie, des pays qui étaient déjà confrontés à de nombreuses difficultés sociales, économiques et politiques. La plupart des études indiquent que le conflit a eu un impact surtout négatif sur les économies des voisins de la Syrie, les gains de développement sporadiques enregistrés ne permettant pas de compenser les perturbations subies en matière de production, de commerce, de tourisme, d'investissements et de confiance des consommateurs<sup>40</sup>. En ce qui concerne les arrivées de réfugiés en Jordanie<sup>41</sup> et au Liban<sup>42</sup> par exemple, certains éléments donnent à penser que les réfugiés ont renforcé la concurrence autour des emplois disponibles dans certains secteurs et se sont répercutés sur les taux d'emploi et les salaires.

Néanmoins, les politiques restrictives infligées aux réfugiés empêchent également les pays accueillant les réfugiés d'exploiter les opportunités de croissance économique qui ont paradoxalement été générées par la crise, croissance qui pourrait aider à renforcer la résilience des réfugiés et des populations locales vulnérables. Ce constat fait écho aux nombreux éléments de preuve provenant d'autres régions du monde qui montrent la contribution positive que les réfugiés peuvent apporter à l'économie de leur État d'accueil dès lors qu'il leur est donné les moyens de le faire.



Bilal Muhammad Sukhi et Basel Yousef Abo Alsil, originaires respectivement de Ghouta et de Deraa en Syrie, trient des déchets dans un centre de recyclage d'Oxfam dans le camp de réfugiés de Za'atari en Jordanie (septembre 2015). Photo : Sam Tarling/Oxfam

### Encadré 3 : Contributions des réfugiés aux économies d'accueil dans le monde

Les réfugiés sont souvent décrits comme étant un « fardeau » pour leurs pays d'accueil. Ils sont perçus comme grevant le budget de l'État, pesant sur l'économie et exerçant une concurrence déloyale pour main d'œuvre nationale en faisant baisser les salaires<sup>43</sup>. Même si l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés est susceptible d'avoir un impact socioéconomique important à court terme, les études se penchant sur les effets à long terme des réfugiés dans le monde semblent indiquer que bien souvent, cette perception est erronée<sup>44</sup>.

Un examen approfondi de la documentation concernant les pays de l'OCDE et l'UE a constaté que, même si l'arrivée de réfugiés entraîne des coûts à court terme, ceux-ci « contribuent de manière substantielle à leur nouveau pays à de nombreux égards : expansion des marchés de consommation pour les produits locaux, ouverture de nouveaux marchés, apport de nouvelles compétences, création d'emplois et occupation de postes vacants dans des niches de marché »<sup>45</sup>. Une étude approfondie réalisée en Ouganda a relevé des volumes d'échanges importants entre les réfugiés et les ressortissants ougandais, ainsi que... la création d'emplois par les réfugiés pour les ressortissants ougandais »<sup>46</sup>.

Dans d'autres contextes, les réfugiés nouveaux venus pourvoient généralement à des postes qui nécessitent peu de compétences linguistiques. Cela encourage les communautés d'accueil à se spécialiser dans des emplois qui leur sont spécialement adaptés, à des postes d'encadrement de ces nouveaux travailleurs par exemple, ou de relation avec les clients et les fournisseurs. La productivité des entreprises s'en trouve améliorée, ce qui leur permet de se développer<sup>47</sup>. Il arrive aussi que les réfugiés créent eux-mêmes de nouveaux emplois : il semblerait que les réfugiés soient plus susceptibles d'ouvrir de petits commerces que d'autres groupes de la population. Une étude au Danemark réalisée sur une période de 12 ans a constaté que les Danois vivant dans des communautés qui accueillent des réfugiés ont enregistré une hausse plus rapide de leurs salaires que dans celles sans réfugiés<sup>48</sup>.

Il existe aussi plusieurs exemples d'États qui emploient avec succès un grand nombre de réfugiés au service du développement économique, ce qui profite aussi bien à la communauté déplacée qu'à celle d'accueil. En Amérique centrale, une initiative intergouvernementale de prise en charge de réfugiés, soutenue par un financement important de la part de bailleurs de fonds, « a permis à des réfugiés guatémaltèques de contribuer au développement agricole de la péninsule du Yucatán, [au Mexique] de façons qui sont aujourd'hui bien documentées »<sup>49</sup>.

En effet, de nombreuses personnes vivant dans les pays voisins de la Syrie trouvent d'ores et déjà à gagner de l'afflux de réfugiés. Propriétaires immobiliers, commerçants locaux et chefs d'entreprise ont profité de la disponibilité de cette main-d'œuvre supplémentaire ainsi que de l'augmentation de la consommation et de la demande<sup>50</sup>. Les réfugiés de Syrie apportent également avec eux des compétences nouvelles, de l'expertise et un esprit d'entreprise. L'aide internationale et les transferts de fonds ont injecté de l'argent dans les économies locales et ont créé des emplois. On ne sait cependant pas encore si ces gains se répercutent aussi sur les individus les plus vulnérables des communautés d'accueil<sup>51</sup>.

# DONNER AUX RÉFUGIÉS LES MOYENS DE CONTRIBUTER AUX SOCIÉTÉS D'ACCUEIL ET DE SUBVENIR À LEURS PROPRES BESOINS

On pourrait affirmer que les restrictions actuellement imposées sur le marché du travail, bien que comparables aux politiques et pratiques employées par des États du monde entier, n'exploitent pas les possibilités d'utiliser à bon escient les compétences, la diversité, les connaissances et l'esprit d'entreprise que les populations de réfugiés apportent souvent avec elles. Or il s'agit là d'autant de ressources susceptibles de stimuler la croissance économique, de créer plus d'emplois, et d'être mises à profit pour atténuer les répercussions de la crise syrienne sur les pays d'accueil. Ainsi une plus grande formalisation de l'économie permettrait aux États qui accueillent des réfugiés de protéger les salaires locaux contre une concurrence déloyale, d'en profiter pour remplir leurs caisses par la perception d'impôts sur le revenu et de combler les lacunes de compétences spécifiques au sein dans la population active. Même en l'absence d'études approfondies portant sur l'actuel contexte au Moyen-Orient, de nombreuses observations empiriques font apparaître que les réfugiés contribuent déjà à l'économie des pays voisins de la Syrie.

- **Au Liban**, le taux de chômage a fortement augmenté depuis 2011, alors qu'on comptait fin 2014 entre 220 000 et 320 000 chômeurs en plus, surtout des jeunes non qualifiés, évolution attribuée à l'impact de la crise syrienne<sup>52</sup>. Or le Liban a l'habitude depuis longtemps d'employer des travailleurs saisonniers de Syrie dans des secteurs tels que l'agriculture ou le bâtiment, pour lesquels les ressortissants libanais manifestent traditionnellement un intérêt très limité. Avant le début de la guerre en Syrie, ces flux migratoires saisonniers alimentaient l'économie libanaise, et un certain nombre de réfugiés de Syrie sont d'anciens travailleurs saisonniers qui sont devenus des réfugiés *sur place* et dont les services sont encore sollicités pendant une partie de l'année. Selon un récent rapport de la Banque mondiale, les réfugiés de Syrie ont également joué un rôle crucial à établir de nouveaux débouchés commerciaux avec la Syrie pour remplacer ceux qui avaient pâti de la guerre, notamment en facilitant le commerce transfrontalier ou en investissant leurs propres économies ou les fonds qu'ils reçoivent de leurs parents à l'étranger et de l'aide humanitaire internationale<sup>53</sup>. La Banque mondiale souligne également la résilience du secteur renommé de l'exportation de services du Liban<sup>54</sup>. Son analyse quantitative suggère qu'une partie au moins de cette résilience est attribuable à la hausse de la demande des services du pays qui a été stimulée par les réfugiés de Syrie<sup>55</sup>. Cela n'a rien de très surprenant, si l'on tient compte du fait que ce groupe de la population dépense la majeure partie de l'assistance monétaire qu'il reçoit directement sur le marché libanais, y compris les 200 dollars de loyers mensuels moyens, ce qui représente un montant estimé à 36 millions de dollars par mois, auxquels il faut ajouter les achats réguliers de produits alimentaires et non alimentaires<sup>56</sup>.
- L'économie **jordanienne** a également mis à profit certains effets bénéfiques. En 2013, la population syrienne a investi directement plus d'un milliard de dollars dans l'économie nationale<sup>57</sup>. Malgré l'instabilité dans les pays voisins et la perte de marchés régionaux, la Jordanie est néanmoins parvenue à enregistrer une croissance de son PIB de 3,5 % en 2014<sup>58</sup>. Bien que l'on estime qu'entre 160 000 et 200 000 réfugiés de Syrie travaillent en Jordanie sans permis<sup>59</sup>, surtout dans le secteur informel et souvent pour des salaires extrêmement bas, peu d'éléments de preuve permettent de démontrer qu'ils ont délogé de leurs postes un nombre important de Jordaniens<sup>60</sup>. Le taux de chômage global officiel en Jordanie est resté

stable à 12,9 % au premier trimestre de 2015 par rapport à 12,2 % en 2012<sup>61</sup>. Ceci s'explique très probablement par le fait que les réfugiés de Syrie travaillent principalement dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et du commerce de détail, secteurs en grande partie délaissés par les travailleurs nationaux et qui, déjà auparavant, étaient pourvus par des travailleurs migrants<sup>62</sup>. Cependant, étant donné que le travail des réfugiés de Syrie échappe généralement à tout cadre juridique, on s'inquiète que leur présence ne dégénère en entraînant une baisse des salaires et l'informalisation du marché du travail<sup>63</sup>.

#### **Encadré 4 : L'histoire de Karima : de la misère à une vie dans la dignité**

Karima, 29 ans, s'est enfuie au Liban avec ses quatre enfants après que son mari a été tué par un tireur embusqué en Syrie. À leur arrivée, Karima et ses enfants étaient pratiquement démunis :

« Une voisine m'a dit qu'une ONG donnait aux femmes des cours de coiffure, de couture et de cuisine pour les aider à se mettre à leur compte à domicile. Lors des séances de formation, j'ai rencontré des femmes libanaises et syriennes comme moi et à partir de là, j'ai cessé de me sentir seule. Je me suis fait des amies, nous échangeons nos problèmes et nous nous soutenons mutuellement. Je n'avais jusque-là jamais eu l'occasion de tenir un sèche-cheveux entre mes mains, mais pendant la formation, je me suis rendu compte que j'avais du talent. Je me suis mise à coiffer mes voisines et je me suis rapidement fait connaître par le bouche à oreille.

Je suis maintenant assistante coiffeuse dans un des salons de coiffure du quartier. La propriétaire veut que je continue à me former à ses côtés pendant encore un mois, après quoi elle me paiera un salaire fixe. J'étais sans espoir, endettée et à bout. Maintenant il n'y a pas de doute que les choses se sont arrangées. Dans un mois, je pourrai subvenir à tous les besoins de mes enfants sans devoir dépendre de quiconque. »

- **En Turquie**, bien qu'il soit avéré que les Syriens ont bel et bien supplanté des travailleurs turcs dans le secteur informel<sup>64</sup>, d'importants avantages économiques à accueillir des réfugiés ont également été documentés, d'autant que la Turquie a été un marché accueillant pour les investisseurs syriens. D'après les chiffres pour le premier semestre de 2015, sur 2 395 sociétés de capitaux étrangères à être enregistrées, 750 d'entre elles appartiennent à des Syriens<sup>65</sup>, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente. Les bénéfices économiques se concentrent dans les provinces limitrophes de la Syrie. Par exemple, à Gaziantep, des investissements considérables ont été réalisés par des Syriens qui ont construit de nouvelles entreprises et ont embauché aussi bien des travailleurs syriens que turcs<sup>66</sup>. On retrouve une situation similaire dans d'autres provinces telles que Kilis et Mersin, où des entreprises de Syrie offrent des emplois à la population locale et contribuent à développer les exportations<sup>67</sup>. Le volume d'exportations vers la Syrie de la province méridionale de Mersin, par exemple, a triplé, passant de 16,1 millions de dollars en 2014 à 64,5 millions de dollars en 2014<sup>68</sup>. D'autre part, le bénéfice potentiel que la main-d'œuvre de Syrie peut apporter aux entreprises turques a été reconnu. Ainsi, l'Union d'exportateurs miniers de la mer Égée a indiqué avoir du mal à trouver de la main d'œuvre dans le secteur minier et s'est dit disposée à embaucher des réfugiés de Syrie dès lors qu'ils étaient dotés de permis de travail<sup>69</sup>.

Les pays qui ont été les plus touchés par la guerre en Syrie ont raison de se préoccuper de leur stabilité économique et de leur capacité à assurer le développement économique des citoyens de leurs pays. Néanmoins, les données disponibles montrent que par des politiques gouvernementales appropriées et avec le soutien international, les réfugiés de Syrie pourraient contribuer à l'économie formelle. Ils seraient ainsi mieux à même de subvenir à leurs propres besoins de base, tout en apportant à leurs pays d'accueil des compétences, de l'expérience et des investissements nouveaux ou en comblant les lacunes existantes du marché du travail.

### 3 MOBILISER LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Il revient à la communauté internationale d'assumer sa part de responsabilité pour prendre en charge les réfugiés de Syrie et surmonter les difficultés posées par leur accueil en si grand nombre. Répondre aux besoins de base des réfugiés, élargir les services publics et permettre aux réfugiés de participer plus activement sur le marché du travail formel constituent autant de choix politiques courageux qui représentent un moyen de renforcer la résilience des réfugiés et celle des communautés d'accueil. Ils nécessitent toutefois des investissements immenses et immédiats de la part des pays riches du monde pour parvenir à des résultats positifs à long terme.

#### NOUVEAU PACTE CONCERNANT L'AIDE HUMANITAIRE

Il est de plus en plus reconnu que la crise va se prolonger et que le moment est venu de planifier à plus long terme. Dans le même temps, le montant de l'assistance humanitaire dont tant de réfugiés dépendent pour leur survie est en train d'être considérablement réduit. Des implications immédiates en découlent pour la résilience des réfugiés.

La **réponse humanitaire** à la crise syrienne souffre d'un manque considérable de financement. Au 1<sup>er</sup> novembre 2015, et alors que la fin de l'année approche, le Plan régional pour les réfugiés et de résilience (3RP) est financé à 49 %, le Plan d'intervention stratégique pour la Syrie est financé à 43 %, et le Plan d'intervention en Irak est financé à 53 %<sup>70</sup>. Les réductions en matière d'assistance immédiate ont actuellement un effet dévastateur sur la capacité des réfugiés à s'en sortir. Depuis les restrictions de l'assistance alimentaire apportée par le Programme alimentaire mondial (PAM), la plupart des familles réfugiées interrogées au Liban indiquent avoir dû modifier leur mode de consommation alimentaire, 69 % d'entre elles affirmant avoir diminué le nombre de repas consommés par jour et 58 % disant avoir restreint la taille de leurs portions<sup>71</sup>. 89 % d'entre elles font état d'un manque de nourriture, ou d'argent pour acheter de la nourriture<sup>72</sup>.

Ce manque de financement, bien que critique, n'est qu'une partie du problème. Le programme 3RP a été élaboré en 2014 d'une part pour accompagner les interventions humanitaires, et d'autre part pour répondre au besoin d'apporter un **soutien à plus long terme** aux pays accueillant un afflux massif de réfugiés. Le programme 3RP incorpore des plans de résilience nationale et d'aide humanitaire élaborés avec les pays d'accueil. Les États craignent toutefois que les réfugiés finiront par rester dans les communautés locales pour s'y intégrer, avec toutes les implications que cela pourrait avoir sur les plans démographiques, économiques et politiques. C'est pour cela que les plans d'intervention nationaux, et par conséquent le programme 3RP lui aussi, excluent dans les faits les réfugiés des programmes de résilience et de développement. Les problèmes décrits plus haut s'en trouvent d'autant plus exacerbés que c'est passer aussi à côté de l'occasion de renforcer les stratégies d'autosuffisance et d'adaptation des réfugiés alors qu'ils attendent le retour à de bonnes conditions pour rentrer chez eux ou être réinstallés dans d'autres pays.

Les modes traditionnels qui assurent le financement du développement n'ont pas été adaptés pour faire face à une crise prolongée d'une telle envergure dans un pays à revenu moyen. Jusqu'à récemment encore, la Jordanie, le Liban, la Turquie, l'Irak et l'Égypte ne répondaient pas aux critères de la Banque mondiale pour bénéficier de mécanismes de financement qui sont mis à la disposition des pays à faible revenu. En octobre 2015, la Banque mondiale y a remédié en annonçant de nouveaux mécanismes de financement qui permettront à la Jordanie et au Liban d'obtenir des fonds supplémentaires par le biais de prêts bonifiés<sup>73</sup>. Ces deux pays sont néanmoins déjà très endettés et font face à des pressions politiques afin de ne pas aggraver leur dette si c'est pour subvenir aux besoins des réfugiés.

Pour que le programme de résilience devienne réalité, il va falloir mettre à la disposition des pays d'accueil un financement significatif à long terme et prévisible. Il devra s'accompagner de programmes spécialement conçus pour aider les réfugiés à gagner en autonomie, et pour apporter un soutien accru aux États afin qu'ils puissent élargir les services publics et revoir les restrictions légales imposées aux réfugiés. En l'absence d'un programme complet de la sorte, le programme de résilience risque de rester un simple exercice de rhétorique bien intentionnée.

## AUX PAYS DONATEURS DE PRÉCHER PAR L'EXEMPLE

Pour certains des réfugiés les plus vulnérables, l'unique option sûre et durable consiste à trouver refuge hors des pays limitrophes de la Syrie. Le HCR estime qu'environ 10 % de la population de réfugiés dans les pays voisins peuvent prétendre à la réinstallation. Or les États se sont engagés à en accepter moins de 3 %, et seulement 17 000 réfugiés ont effectivement été réinstallés<sup>74</sup>. À quelques exceptions notables près, comme l'Allemagne et la Norvège, il est triste de constater que très peu de réfugiés ont reçu une offre de réinstallation ou d'admission humanitaire par des pays tiers.

Hormis des offres de réinstallation, les réfugiés disposent de très peu d'autres voies sûres et légales pour se protéger en Europe, comme la délivrance de visas professionnels, des programmes de parrainage, des bourses d'études et des programmes de réunification familiale.

Faute de voies légales viables vers des pays tiers, de nombreuses personnes, y compris des réfugiés de Syrie, s'en remettent souvent à des passeurs, à grands frais et au péril de leur vie. En 2015, on a enregistré l'arrivée en Europe de plus de 744 175 réfugiés rien que par la mer, dont 53 % étaient de Syrie<sup>75</sup>. Dans bien des cas, le voyage vers l'Europe est semé d'embûches sous forme d'actes d'agression, d'exploitation et de violations des droits humains, notamment de sévices sexuels perpétrés contre les femmes et les enfants<sup>76</sup>. Pourtant rien ne les arrêtera à entreprendre ce voyage périlleux de dernier recours tant que leur situation leur paraîtra désespérée et qu'ils ne disposeront d'aucune autre option sûre d'arriver dans des pays tiers.

L'Union européenne et ses États membres, les autres pays riches et les économies émergentes doivent assumer leur part de responsabilité. Il leur revient maintenant de fournir des financements et des investissements qui soient plus stables et prévisibles à long terme, de mettre en avant des solutions durables hors du Moyen-Orient, et de soutenir les pays d'accueil de réfugiés pour qu'ils reviennent les politiques et les lois en vigueur susceptibles de nuire à la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil.

*« Il ne faut pas que les pays riches se mettent à opérer en vase clos, leurs populations détournant les yeux de la tragédie à leurs portes. La crise nécessite de toute urgence des mesures rationnelles et concertées. Les tentatives unilatérales de fermer les frontières sont vouées à l'échec et la réponse ne peut pas se borner à des plans agressifs et souvent contre-productifs de lutte contre les passages clandestins. »*

Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein



## 4 CONCLUSION

Cela fait longtemps qu'on ignore les mises en garde contre les conséquences de ne pas répondre de manière globale aux besoins des réfugiés ainsi qu'à ceux de leurs communautés et pays d'accueil, sans parler de la crise en Syrie proprement dite. Les réfugiés et les communautés d'accueil se retrouvent dès lors pris dans un engrenage infernal de pauvreté et de désolation. Résultat : des centaines de milliers de réfugiés sont maintenant prêts à tout pour entreprendre le voyage périlleux vers l'Europe et atteindre des pays où ils espèrent enfin trouver une protection permanente et les moyens de subvenir à leurs besoins de base pour survivre, mais aussi étudier et accéder aux services sociaux. Il s'agit là de besoins fondamentaux, qui peuvent et doivent être accordés à tous les réfugiés, d'où qu'ils viennent et quel que soit le pays où ils cherchent refuge.

En définitive, l'unique moyen de résoudre cette crise consiste à mettre fin aux violences perpétrées contre les civils et à parvenir à une solution politique en Syrie qui permettrait le rapatriement sans danger des réfugiés et la reconstruction de leur pays. En attendant, pour empêcher que la situation ne s'aggrave, la communauté internationale, y compris les pays voisins qui accueillent des réfugiés, doit maintenant unir les efforts et prendre des décisions courageuses.

Il est temps que la communauté internationale, y compris les pays d'accueil de réfugiés dans la région, abandonne son approche qui semble vouée à l'échec à tous les égards pour adopter des politiques plus concrètes, pragmatiques et généreuses, afin de mieux répondre à la crise humanitaire et d'améliorer la situation globale des réfugiés ainsi que celle des communautés d'accueil.

## RECOMMANDATIONS

**Pour veiller à ce que le « programme de résilience » profite aux plus vulnérables, les bailleurs de fonds internationaux et les États qui accueillent des réfugiés doivent :**

- Inclure des dispositions énergiques pour aider les réfugiés, ainsi que les communautés d'accueil, dans les volets portant sur la résilience des plans d'intervention nationaux.
- Incorporer dans les stratégies de résilience une composante humanitaire importante, en sus d'une logique de développement, afin de continuer à répondre aux besoins les plus pressants.
- Procurer des moyens de subsistance qui profitent aussi bien aux communautés d'accueil qu'aux réfugiés dans le cadre de programmes de développement complets, en vue de stimuler les économies nationales.

**Pour permettre aux réfugiés de Syrie de résider dans les pays voisins légalement et sans discrimination, les bailleurs de fonds doivent œuvrer aux côtés des États d'accueil pour :**

- Veiller à ce que les réfugiés puissent régulariser leur situation et/ou renouveler leur titre de séjour, s'enregistrer auprès du HCR et des autorités, et accéder à des services de base, indépendamment du lieu où ils vivent.

- Trouver des solutions raisonnables pour ceux qui ne possèdent pas les originaux de leurs pièces d'identité syriennes, et séparer les démarches d'état civil des obligations d'enregistrement.
- Modifier les délais nécessaires pour les démarches administratives (destinées à obtenir un titre de séjour), afin qu'ils soient réalistes et abordables, en tenant compte de la capacité des réfugiés à y accéder et de celle des gouvernements des pays d'accueil à les administrer.
- Revoir les politiques qui limitent la liberté de mouvement des réfugiés, y compris les procédures qui empêchent les réfugiés de Syrie de sortir des camps de réfugiés. Ces procédures doivent s'accompagner d'un processus de recours à la fois clair et transparent, placé sous le contrôle d'une instance indépendante.

**Pour assurer l'accès des réfugiés de Syrie à des services de base suffisants et abordables, y compris à l'éducation, à la santé et à un logement, sans compromettre la qualité des services publics pour les communautés d'accueil :**

- *Les bailleurs de fonds internationaux* doivent veiller à accorder des moyens suffisants aux services publics de base pour qu'ils soient abordables et de qualité suffisante, autant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil.
- *Les États qui accueillent les réfugiés* doivent simplifier les démarches administratives entravant l'accès des réfugiés de Syrie aux services publics, tels que l'éducation et la santé.
- *Les États qui accueillent les réfugiés* doivent permettre à tous les réfugiés de Syrie d'accéder aux services d'assistance et de protection dispensés par les organisations humanitaires, indépendamment de leur situation juridique ou de leurs documents d'identité.

**Pour améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Syrie et ainsi permettre à ceux-ci de devenir plus autonomes et de contribuer aux économies nationales et locales, les bailleurs de fonds et les États d'accueil doivent :**

- Mettre à profit les compétences et les connaissances présentes au sein de la communauté des réfugiés de Syrie et identifier des moyens de permettre aux réfugiés d'exercer légalement des activités rémunératrices et de s'épanouir dans les pays d'accueil, tout en stimulant la croissance économique à long terme de ces pays.
- Fournir des incitations juridiques et financières pour multiplier la création de coentreprises entre les réfugiés de Syrie et les communautés d'accueil, notamment par des investissements syriens, en vue de stimuler les économies locales, promouvoir la coopération entre les communautés, et générer des revenus à la fois pour les réfugiés et pour les communautés d'accueil.
- Promouvoir la participation du secteur privé en envisageant la possibilité de partenariats public-privé bien étudiés, en encourageant l'augmentation des investissements et le développement d'activités professionnelles ouvertes à toutes et tous dans les régions les plus touchées par la crise par des moyens qui permettent aux plus vulnérables d'en bénéficier.
- Continuer d'appuyer l'offre d'une aide vitale, comme l'assistance monétaire sans condition pour les familles de réfugiés les plus vulnérables, tant que les réfugiés disposent de moyens limités d'accéder à des activités rémunératrices légales et fiables dans les pays d'accueil.

- Faciliter et soutenir les interventions visant à assurer des moyens de subsistance, qui répondent aux priorités de développement économique du pays d'accueil et aux besoins des réfugiés de gagner de l'argent, en particulier dans les secteurs où il existe une forte demande de main-d'œuvre.

**Pour aider les pays voisins de la Syrie à changer leurs politiques et pratiques afin de permettre aux réfugiés et aux communautés d'accueil de mieux s'en sortir, les bailleurs de fonds et les États doivent :**

- Augmenter les engagements en matière de financement du développement et de l'aide humanitaire dans le cadre de la réponse à la crise en Syrie et verser les fonds promis lors de la conférence des donateurs qui a eu lieu au Koweït en 2015, pour le Liban, la Jordanie, la Turquie, l'Égypte et l'Irak.
- Accroître les financements au moyen de modalités de financement innovantes, souples, transparentes et concertées, afin d'assurer une réponse soutenue, stratégique et pluriannuelle qui mette fin au cloisonnement entre humanitaire et développement.
- Donner la priorité aux investissements de développement qui améliorent les infrastructures publiques, et accroître globalement le parc de logements, les services de santé et d'éducation, les possibilités d'activités rémunératrices, d'une manière qui profite au mieux aux communautés d'accueil comme aux populations de réfugiés.
- D'ici la fin de l'année 2016, accueillir les réfugiés les plus vulnérables, soit 10 % de la population de réfugiés, dans le cadre du mécanisme de réinstallation et leur offrir une protection subsidiaire ou autre forme d'admission humanitaire, comme l'immigration familiale ou des possibilités de bourses d'études, conformément à la Convention sur les réfugiés.
- Veiller au respect des droits des demandeurs d'asile par tous les pays, notamment en leur donnant la garantie qu'ils ne seront pas refoulés et que la procédure régulière sera observée en cas de risque d'expulsion.

# NOTES

- 1 Voir par exemple HCR, « Réponse régionale aux réfugiés syriens; portail de partage de renseignements entre les organismes », <http://Data.unhcr.org/syrianrefugees/Regional.php>, consulté la dernière fois le 29 octobre 2015
- 2 Crawford, Cosgrave, Haysome et Walicki, « Protracted Displacement: Uncertain paths to self-reliance in exile », Overseas Development Institute, septembre 2015, p.5, <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9851.pdf>, consultation la dernière fois le 31 octobre 2015
- 3 Le PNUD organisera un forum de renforcement de la résilience les 8-9 novembre 2015 en Jordanie. Ce forum réunira les principaux acteurs humanitaires et parties prenantes du développement pour opérer un changement de cap radical dans la manière dont la communauté internationale répond à la crise qui persiste en Syrie ainsi que dans la région avoisinante. Voir <http://www.undp.org/content/undp/en/home/presscenter/events/2015/november/8-9-november---resilience-development-forum.html>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 4 Voir « Understanding Resilience », IRIN, mars 2013, <http://www.irinnews.org/report/97584/understanding-resilience>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015. Dans le contexte de la Syrie, la crise de résilience a été exprimée en ces termes : les capacités et les ressources des individus, des ménages, des collectivités, des sociétés ou des États à faire face à des chocs et des facteurs de stress et à s'en rétablir. L'approche axée sur la résilience vise à soutenir les communautés et les institutions à répondre à une demande et une pression accrues (à « faire face »), à promouvoir le rétablissement des ménages suite aux effets négatifs de la crise (à « se relever ») et à renforcer les systèmes économiques et sociaux locaux et nationaux en vue de préserver les acquis de développement de chocs actuels et futurs (à « transformer »), GNUD régional, « Vers une réponse fondée sur la résilience face à la crise des réfugiés syriens ».
- 5 Plan régional pour les réfugiés et de résilience, Survol stratégique, p.12–13, <http://www.3rpsyriacrisis.org/wp-content/uploads/2015/01/3RP-Report-Overview.pdf>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015.
- 6 HCR, Mise à jour opérationnelle, Jordanie, août 2015.
- 7 HCR, Mise à jour opérationnelle, Jordanie, septembre 2015 ; <http://www.unhcr.org/54d87b279.pdf> <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNHCR%20Jordan%20Operational%20Update%20September%202015%20FINAL.pdf> Voir aussi : HCR cité en J. D'Urso « More Syrian refugees facing hunger in Jordan return home – charity », Reuters, <http://www.trust.org/item/20151006140817-dw8ks/?source=leadCarousel>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015.
- 8 Chiffres présentés par le HCR à la réunion de coordination interorganisations, octobre 2015.
- 9 Pour un tour d'horizon, voir *Forced Migration Review*, « The Syria Crisis, Displacement and Protection, September 2014 », numéro 47, septembre 2014, <http://www.fmreview.org/en/syria/syria.pdf>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015.
- 10 Procès-verbal du gouvernement, Jalsa 23, Qanoon il Awal, 2015, <http://www.pcm.gov.lb/arabic/subpg.aspx?pageid=6118>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 11 Université Saint-Joseph, « Survey on Perceptions of Syrian Refugees in Lebanon: Full Report », Beyrouth, Liban, 2015, <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=9399>
- 12 Conseil norvégien pour les réfugiés au Liban, « The Consequences of Limited Legal Status for Syrian Refugees in Lebanon: NRC Field Assessment in Aarsal and Wadi Khaled », décembre 2013, et NRC, « The Consequences of Limited Legal Status for Syrian Refugees in Lebanon, NRC Field Assessment, Part two: North, Bekaa and South », mars 2014, [http://www.nrc.no/arch\\_img/9176603.pdf](http://www.nrc.no/arch_img/9176603.pdf), consulté la dernière fois le 7 novembre 2014
- 13 Université Saint-Joseph, « Survey on Perceptions of Syrian Refugees in Lebanon: Full Report », <https://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=9399>
- 14 Pour bénéficier d'un « plan de sauvetage », plusieurs critères doivent être remplis, notamment avoir un parrain jordanien âgé de plus de 35 ans qui est un parent direct. SNAP, « Regional Analysis, Syria », T3 2014, octobre 2014 et HCR Jordanie, « Zaatari Camp Fact Sheet », avril 2015. Depuis le début de 2015, même cette option restrictive est suspendue dans les faits.
- 15 NRC, « In Search of a Home – Access to Adequate Housing in Jordan » [http://www.nrc.no/arch/img.aspx?file\\_id=9199720](http://www.nrc.no/arch/img.aspx?file_id=9199720), consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 16 Clinique des droits humains internationaux de la faculté de droit de l'Université Harvard et NRC, « Registering rights, Syrian refugees and the documentation of births, marriages and deaths in Jordan », octobre 2015
- 17 Voir par exemple Human Rights Watch « Jordan: Vulnerable Refugees Forcibly Returned to Syria », <https://www.hrw.org/news/2014/11/23/jordan-vulnerable-refugees-forcibly-returned-syria>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015, A. Francis « Jordan's Refugee Crisis; Carnegie Endowment for International Peace », septembre 2015, <http://carnegieendowment.org/2015/09/21/jordan-s-refugee-crisis/ihwc>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015 et S. Bidinger et el, « Protecting Syrian Refugees: Laws, Policies and Global Responsibility Sharing », référence 478 <https://www.bu.edu/law/central/jd/programs/clinics/international-human-rights/documents/FINALFullReport.pdf>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 18 NRC, « In Search of a Home: Access to adequate housing in Jordan », [https://www.nrc.no/arch\\_img/9200922.pdf](https://www.nrc.no/arch_img/9200922.pdf) Chiffres actualisés en octobre 2015.
- 19 Ibid.
- 20 La Turquie est l'un des premiers signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. L'adoption de

- la Convention par la Turquie est toutefois soumise à une limitation géographique. En 2013, une nouvelle loi relative aux étrangers et à la protection internationale a été approuvée en vue d'établir un cadre juridique pour la migration et le droit d'asile et de renforcer la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés. Malgré cela, cette limitation géographique subsiste toujours.
- 21 « Regional Refugee and Resilience Plan », Turquie, p.13, <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/3RP-Report-Turkey-low-res.pdf>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
  - 22 La plupart des réfugiés de Syrie qui sont entrés en Irak se sont installés dans la région du Kurdistan irakien, où ils partagent des affinités ethniques et culturelles étroites avec la population d'accueil. Les évaluations font apparaître que les indicateurs de cohésion sociale entre les populations de réfugiés et les communautés d'accueil sont généralement positifs ou au moins neutres, en particulier dans les régions où les populations de réfugiés sont plus nombreuses.
  - 23 Pour obtenir des précisions sur les difficultés rencontrées par les réfugiés de Syrie dans la région du Kurdistan irakien, voir par exemple : REACH, « Multi-Sector Needs Assessment of Syrian Refugees Outside of Camps », septembre 2014, [http://www.reachresourcecentre.info/system/files/resource-documents/reach\\_irq\\_kri\\_multisectorneedsassessment\\_syrianrefugeesoutsidencamps\\_september2014\\_0.pdf](http://www.reachresourcecentre.info/system/files/resource-documents/reach_irq_kri_multisectorneedsassessment_syrianrefugeesoutsidencamps_september2014_0.pdf), consulté la dernière fois le 8 novembre 2014.
  - 24 Ibid.
  - 25 L'Égypte est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de ses protocoles.
  - 26 Ayoub et Khalaf, « Syrian refugees in Egypt: Challenges of a Politically Changing Environment », septembre 2014, [http://www.aucegypt.edu/GAPP/cmrs/Documents/Final\\_Syrian%20refugees.pdf](http://www.aucegypt.edu/GAPP/cmrs/Documents/Final_Syrian%20refugees.pdf), consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
  - 27 Vue d'ensemble pays de l'Égypte par le HCR, <http://www.unhcr.org/pages/49e486356.html>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
  - 28 Voir par exemple le rapport du PAM intitulé « Vulnerability Assessment of Syrian Refugees », juillet 2015 <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/preliminaryresultsVAsyR2015-3715%282%29.pdf>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015 ; Oxfam, « Survey on the Livelihoods of Syrian Refugees in Lebanon », novembre 2013 <https://www.oxfam.org/en/research/survey-livelihoods-syrian-refugees-lebanon>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015 et « The Impact of Oxfam's Cash Distributions on Syrian Refugee Households in Host Communities and Informal Settlements in Jordan », p.4 <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ImpactAssessmentofOxfamsCashDistributionProgrammeinJordanJanuary2014.pdf>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
  - 29 Bureau international du Travail, « Assessment of the impact of Syrian Refugees in Lebanon and their Employment Profile », p.8, [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms\\_240134.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_240134.pdf), consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
  - 30 Université Saint-Joseph, « Survey on Perceptions of Syrian Refugees in Lebanon: Full Report »
  - 31 S.E. Stave. et S. Hillesund, BIT et FAFO, « Impact of Syrian Refugees on the Jordanian Labour Market », 2015, p. 63. [http://www.ilo.org/beirut/publications/WCMS\\_364162/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/beirut/publications/WCMS_364162/lang--en/index.htm)
  - 32 NRC, « In Search of a Home: Access to Adequate Housing in Jordan ». [https://www.nrc.no/arch/\\_img/9200922.pdf](https://www.nrc.no/arch/_img/9200922.pdf)
  - 33 En principe, les Syriens qui sont entrés dans le pays en franchissant les postes frontaliers officiels et qui sont munis d'un passeport ont le droit de demander un titre de séjour et après cela un permis de travail. Dans la pratique, les démarches à suivre sont à la fois longues et fastidieuses, et fin 2014, à peine quelques milliers de permis de travail avaient été délivrés. Les réformes engagées à la fin de 2014 visaient à faciliter les démarches d'obtention d'un permis de travail pour les Syriens, mais il est difficile de savoir combien dans la pratique ont été délivrés.
  - 34 Conseil danois pour les réfugiés, « Experiences of Cash Assistance to Non-Camp Refugees in Turkey and Lebanon », Field Exchange, 48<sup>e</sup> numéro, Turquie, <http://www.enonline.net/fex/48/drceperiences> consulté la dernière fois le 27 juillet 2015.
  - 35 Banque mondiale, « Kurdistan Region of Iraq : Economic and Social Impact Assessment of the Syrian Conflict and the ISIS Crisis », Washington, DC. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/21597>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
  - 36 Groupe de travail interinstitutions, « 2015 Overview of Assessments 2014 – 2015: Refugee Consultations »
  - 37 Save the Children et UNICEF, « Small Hands, Heavy Burden: How the Syria Conflict is Driving More Children Into The Workforce », <http://childrenofsyria.info/wp-content/uploads/2015/07/CHILD-LABOUR.pdf>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
  - 38 Save the Children Jordanie, « Too Young to Wed: The Growing Problem of Child Marriage Among Syrian Girls in Jordan », juillet 2014, [https://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/images/Too\\_Young\\_to\\_Wed.pdf](https://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/images/Too_Young_to_Wed.pdf) consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
  - 39 UNICEF, « No Lost Generation Next Phase Concept Note » (projet), 2015
  - 40 Voir par exemple, Secrétariat conjoint du PNUD et du HCR, « Regional Trends in the Impact of the Syria Crisis on Livelihoods and Opportunities », 2015 ; Secrétariat conjoint du PNUD et du HCR, « Regional Trends and Patterns in Social Cohesion », 2015 ; Programme 3RP du PNUD ; Banque mondiale, Programme mondial sur les déplacements forcés et les travaux analytiques de la Banque mondiale au Liban, en Jordanie ; et Banque mondiale, « Liban : Impact économique et social du conflit syrien. Résumé analytique », 2013 <http://documents.worldbank.org/curated/en/2013/09/18292074/lebanon-economic-social-impact-assessment-syrian-conflict>
  - 41 Banque mondiale, « Jordan Economic Monitor: Resilience and Turmoil », printemps 2014.

<http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/JEM-Spring-2014.pdf>

- 42 BIT, « Assessment of the Impact of Syrian Refugees in Lebanon and Their Employment Profile », 2013, p. 10  
[http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms\\_240134.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_240134.pdf)
- 43 T.A. Van Dijk « Political discourse and racism: Describing others in Western parliaments », *The Language and Politics of Exclusion: Others in Discourse 2*, 1997 p. 31–64; S. Pickering, « The Hard Press of Asylum », *Forced Migration Review 8*, p. 32–3.
- 44 Maystadt et Verwimp ont réalisé une étude en Tanzanie pour comprendre comment l'afflux de réfugiés burundais et rwandais affectait les marchés des biens et du travail de l'économie locale. Contrairement aux idées reçues, ils ont noté que le bien-être des populations locales s'était en moyenne légèrement amélioré, en dépit de très grandes différences d'impact parmi la population de réfugiés. « Winners and losers among a refugee-hosting population », [http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/core/documents/coredp2009\\_34.pdf](http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/core/documents/coredp2009_34.pdf), consulté la dernière fois le 31 octobre 2015. Un récent rapport d'Oxfam a souligné que « dans la plupart des pays [de l'OCDE, les migrants paient plus d'impôts et de contributions sociales qu'ils ne reçoivent d'avantages personnels dans la plupart des pays (à l'exception de ceux où vit une part importante de migrants âgés). C'est par exemple le cas en Italie, en Grèce, en Espagne et au Portugal. En 2012, les impôts payés par les migrants en Italie étaient supérieurs aux avantages qu'ils recevaient sur les dépenses publiques en matière de santé, d'éducation, de protection sociale et d'hébergement. » Une Europe au service de la m , septembre 2015, p.12  
[https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file\\_attachments/bp206-europe-for-many-not-few-090915-en.pdf](https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp206-europe-for-many-not-few-090915-en.pdf)
- 45 Australia Refugee Council, « Economic, Civic, and Social Contributions of Refugees and Humanitarian Entrants – A Literature Review », p.7 ; [http://www.refugeecouncil.org.au/docs/resources/Contributions\\_of\\_refugees.pdf](http://www.refugeecouncil.org.au/docs/resources/Contributions_of_refugees.pdf), consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 46 Oxford University, « Refugee Economies: Rethinking Popular Assumptions », 2014  
<http://www.rsc.ox.ac.uk/files/publications/other/refugee-economies-2014.pdf>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015.
- 47 Foged et Peri, « Immigrants and Native Workers: New Analysis Using Longitudinal Employer-Employee Data », 2014, <http://www.economics.cornell.edu/sites/default/files/files/events/peri%20paper.pdf> consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 48 Ibid.
- 49 « Five history lessons in how to deal with a refugee crisis », Professeur Alexander Betts, *The Guardian*, 10 septembre 2015  
<http://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2015/sep/10/five-history-lessons-in-how-to-deal-with-a-refugee-crisis>
- 50 Voir Chatham House, « Syrian Refugees in Jordan, Confronting Difficult Truths », septembre 2015, p.5  
[https://www.chathamhouse.org/sites/files/chathamhouse/field/field\\_document/20150921SyrianRefugeesCarrion.pdf](https://www.chathamhouse.org/sites/files/chathamhouse/field/field_document/20150921SyrianRefugeesCarrion.pdf) consulté la dernière fois le 31 octobre 2015 et A. Francis, « Jordan's Refugee Crisis; Carnegie Endowment for International Peace »
- 51 Par exemple, REACH, « Evaluating the impact of the Syrian Refugee Crisis on Stability and Resilience in Jordanian Host Communities » et « Survey on the Livelihoods of Syrian Refugees in Lebanon », Oxfam, novembre 2013, p. 40 <https://www.oxfam.org/en/research/survey-livelihoods-syrian-refugees-lebanon>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015.
- 52 Vue d'ensemble du pays - Liban, Banque mondiale <http://www.worldbank.org/en/country/lebanon/overview>
- 53 Une étude du Programme des Nations unies pour le développement évalue l'impact sur l'économie libanaise de l'aide humanitaire internationale délivrée aux réfugiés de Syrie au Liban par l'intermédiaire d'organisations des Nations unies. Cette aide, estimée à plus d'un milliard de dollars entre 2012 et 2014, aurait eu un effet multiplicateur qui aurait ajouté 1,3 % à la croissance du PIB du pays en 2014. PNUD et HCR, « Impact of humanitarian aid on the Lebanese economy, Lebanon », juin 2015  
<http://reliefweb.int/report/lebanon/impact-humanitarian-aid-lebanese-economy>
- 54 Lebanon Economic Monitor, Printemps 2015, p. 28  
<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/21761/958590WP00PUBL0431B0LEMOSpring02015.pdf>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 55 Cali, Massimiliano; Harake, Wissam; Hassan, Fadi; Struck, Clemens Christian. 2015. « The impact of the Syrian conflict on Lebanese trade ». Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale, p.5  
<http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/04/24424427/impact-syrian-conflict-lebanese-trade>, consulté la dernière fois le 2 novembre 2015
- 56 Bureau international du Travail, « Assessment of the Impact of Syrian Refugees in Lebanon and their Employment Profile », 2013  
[http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms\\_240134.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_240134.pdf)
- 57 O. Karasapan (2015) « Jordan's Syrian refugees », Brookings Institution,  
<http://www.brookings.edu/blogs/future-development/posts/2015/02/25-syrian-refugees-jordan-karasapan>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 58 P. Collier et A. Betts (2015) « Forging New Strategies in Protracted Crises: Syrian Refugees and the Host State Economies », WANA Institute, p. 13.  
<http://wanainstitute.org/sites/default/files/publications/WhitePaper%20Pages%2001-48%20%281%29.pdf>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 59 Déclaration par le secrétaire général du ministère du Travail de Jordanie, Hamadah Abu Nijmeh, citée dans le *Jordan Times*, « Around 200,000 Syrians illegally work in Jordan — Ministry »  
<http://www.jordantimes.com/news/local/around-200000-syrians-illegally-work-jordan-%E2%80%94-ministry>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015

- 60 S.E Stave et S. Hillesund, BIT et FAFO, « Impact of Syrian Refugees on the Jordanian Labour Market », 2015 [http://www.ilo.org/beirut/publications/WCMS\\_364162/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/beirut/publications/WCMS_364162/lang--en/index.htm)
- 61 Département des statistiques du gouvernement de Jordanie, taux de chômage. Disponible à <http://web.dos.gov.jo/12-9-بطالة-بمعدل-ع-خلال-ال-اربع-الاول-عام-من-2015/?lang=en>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015. Voir aussi « Labour and Unemployment Survey » cité dans « Minister of Planning and International Cooperation, Jordan Response Plan for the Syria Crisis – 2015 », décembre 2014.
- 62 S.E. Stave et S. Hillesund, S.(2015) op. cit.
- 63 Ibid.
- 64 X. Del Carpio et M. Wagner, Banque mondiale, « The Impact of Syrians Refugees on the Turkish Labor Market », Banque mondiale, p. 3, [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/08/24/090224b083091fbc/1\\_0/Rendered/PDF/The0impact0of00Turkish0labor0market.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/08/24/090224b083091fbc/1_0/Rendered/PDF/The0impact0of00Turkish0labor0market.pdf), consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 65 Ministère de l'Économie, Rapport sur les investissements étrangers directs, <http://www.ekonomi.gov.tr/portal/content/conn/UCM/uuid/dDocName:EK-211163> (en turc) consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 66 Chambre de Commerce de Gaziantep, 5 janvier 2014, <http://www.gto.org.tr/GaziantepinYukunu-Hafifletin-haberler-123.html> (en turc), consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 67 İHA, « Le chef de la Chambre de Commerce de Mersin affirme que la migration syrienne est à l'origine de problèmes sociaux et économiques dans la province de Mersin », <http://www.milliyet.com.tr/asut-suriyeli-gocu-mersin-de-sosyal-mersin-yerelhaber-287373/> (en turc), consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 68 Chambre de Commerce et d'Industrie de Mersin, 2014.
- 69 Hurriyet, « Nous n'arrivons pas à trouver de travailleurs turcs, les Syriens devraient venir [ici] travailler », <http://www.hurriyet.com.tr/turk-isci-bulamiyoruz-suriyeliler-gelsin-calissin-25324455>, (en turc), consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 70 Voir la page de Financial Tracking Service, <https://fts.unocha.org/> consultée la dernière fois le 31 octobre 2015
- 71 Évaluation de la vulnérabilité pour les réfugiés de Syrie 2015
- 72 Ibid.
- 73 « New Joint Initiative to Mobilize Additional Support for Refugees, Recovery, and Reconstruction in the Middle East and North Africa », Banque mondiale, octobre 2015 <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/10/10/new-joint-initiative-to-mobilize-additional-support-for-refugees-in-the-middle-east-and-north-africa>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 74 Voir Oxfam, « Solidarité avec le peuple syrien », octobre 2015, <https://www.oxfam.org/en/research/solidarity-syrians>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 75 HCR, « Refugees/Migrants Emergency Response – Mediterranean, Regional Overview », <http://data.unhcr.org/mediterranean/regional.php>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015
- 76 Reportage du HCR, « UNHCR concerned at reports of violence against refugee women and children », 23 octobre 2015, HCR <http://www.unhcr.org/562a3bb16.html>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2015

© Oxfam International novembre 2015

Ce document a été rédigé par David Andres-Vinas, Daniel Gorevan, Martin Hartberg, Melissa Phillips et Alexandra Saieh. Les agences de co-édition remercient leurs collègues dans les bureaux pays et régionaux pour leur assistance dans sa réalisation et souhaitent également remercier Fiona Davies, de l'Overseas Development Institute, pour son travail de révision à titre personnel. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés, Save the Children, le Comité international de secours (IRC), CARE, World Vision et Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-986-7 en novembre 2015. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

